



République Française

Accusé de réception en préfecture

095-219506045-20251202-50-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Date de réception Préfecture : 02/12/2025

Département du Val-d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°50-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre (24/11/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.

En Exercice	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
(27)	François VARLET	Nélia LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
-	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
Etaient	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
Présents :	Sylvie DUPOUY	Amadeou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
(22)	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI ; M. SENE à M. LAFRIZI et M. CARLIER à M. LIEGAUX

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Tarification de la patinoire – « festivités de Noël »

Exposé :

Dans le cadre des festivités de Noël 2025, la commune de Survilliers organise, du 12 décembre au 21 décembre 2025, diverses animations destinées à rassembler les habitants autour de l'esprit de convivialité et de partage de cette période de fin d'année.

À cette occasion, seront installées dans le parc de la Mairie une patinoire artificielle ainsi qu'une piste de luge, accessibles au public pendant toute la durée de l'événement.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif d'accès à la patinoire à 1€ par session, location de patins comprise.

Par ailleurs, des créneaux spécifiques et gratuits seront réservés en journée pour les écoles de la commune qui en feront la demande.

La Maison des Enfants bénéficiera également de créneaux dédiés le mercredi 17 décembre 2025, matin.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la volonté de fixer une tarification pour l'entrée des enfants sur la patinoire éphémère qui se tiendra du 12 décembre 2025 au 21 décembre 2025 au sein du Parc de la Mairie dans le cadre des festivités de Noël ;

Considérant la proposition tarifaire suivante :

- 1€ par enfant pour une session de patinage, location de patins comprise ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A Accusé de réception en préfecture
095-219606045-20251202-50-2025-DE

Article 1^{er} : APPROUVE la tarification événementielle de la Date de réception préfecturee 02/12/2025 patinage, location de patins comprise, dans le cadre de l'installation de la patinoire artificielle dans le Parc de la Maire du 12 décembre 2025 au 21 décembre 2025.

A. ROLDAO MARTINS

